



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

DEMANDE D'UNE AUTORISATION POUR LA CREATION D'UN CREMATORIUM ANIMALIER

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

SIMONIAN

Prénom(s)

COLAS CHRISTIAN SYLVAIN

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
48. Crématoriums., 48A, 1A	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Creation d'un crematorium animalier a l'interieur d'un batiment existant de 300 metres carres total en R 1 sur la commune de Tourves 83170 e site sera reserve a une activite exclusivement technique. Il comprendra un four cylindrique (caracteristiques : environ 550L, 120kg par cycle, 40kg par h, post a combustion superieur 850 degres pendant 2s un four parallelepipedique (caracteristiques : environ 5.0 M3, capacite environ 350 kg par h, Temperature d'exploitation 900 a 1000 degres Un systeme complet de filtration et de traitement des fumees conforme aux exigences ICPE. Un local frigorifique pour stocker les animaux en attente de cremation. Un local technique Une chambre froide Un vestiaire pour le personne douche et wc

4.2 Objectifs du projet

Le projet repond a une demande croissante de la population concernant la cremation de leur animal, qui est considere comme un membre a part entiere de la famille. Notre site accueillera aussi bien les animaux chiens, chats, NAC mais offrira egalement un accueil pour les equides dont le crematorium le plus proche est situe dans le Gars pour ces derniers environ 155km Nous proposerons un service complet du recueil de l'animal chez le professionnel jusqu'a la restitution de celui-ci dans une urne choisi par les proprietaires. Le crematorium le plus proche est celui de Cuers est situe a environ 30km Le crematorium de Vidauban est situe a environ 50km et celui d'Aubagne envrion 45km

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagements ne concerneront que l'intérieur du bâtiment. Le bâtiment ayant obtenu la déclaration d'achèvement de conformité des travaux au troisième trimestre 2025, il est actuellement entièrement brut à l'intérieur. Projet de conception générale en cours Consultation des entreprises en cours Chantier crématorium second trimestre 2026 si autorisation accordée Essai et mise en route et Autorisation ouverture ERP entre le troisième et le quatrième 2026

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Estimation entre 3000 et 5000 cremations annuelles comprenant à la fois les cremations individuelles et les cremations collectives. Activité uniquement technique Aucun accueil des familles, aucune salle de recueillement, aucune visite possible du public. Accès limité aux seuls professionnels : gérant, salarié, transporteur animaliers si besoin, maintenance, collecteur de déchet et entretien. Faible flux de véhicule quelques rotations de véhicules professionnels uniquement notre entreprise ira recueillir elle-même les animaux Concernant la gestion des déchets les cendres remise hors site ou éliminées via filière spécialisée déchets techniques stockée en benne agréée et enlevée par prestataire spécialisé aucun rejet de liquide spécifique hors eaux usées sanitaires

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'évaluation environnementale au cas par cas et A 1 pour la rubrique 2740 intitulée Incinération de cadavres d'animaux de compagnie

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain 2840m2 parcelle D313 Superficie du local : 300m ² en R+1	(0,284 ha, hectare) (300, Metres carres)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 143 Voie : Ancien Chemin de Toulon

Lieu-dit :

Localité : 143 Ancien Chemin de Toulon 83170 Tourves

Code postal : 83170 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°56'16"E Lat. : 43°24'15"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLAN LOCAL D'URBANISME EN DATE DU 03 MARS 2022 - Parcelle D313 située en zone UE du PLU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

NON

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La commune comporte une ZNiEFF de type 1 Lac de Tourves située à 1,5km au nord de la parcelle. La seconde ZNiEFF 1 et 2 est celle du Massif de la Sainte Baume située à 25 km
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site le plus proche est le Parc Naturel Régional de La Sainte Baume à 25km

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Oui la commune est traversée par la nationale 7 reliant celle-ci à Brignoles et à Saint Maximin La Sainte Baume
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Il y a 8 monuments historiques sur la commune, le plus connu étant le Château de Valbelle situé à 3,6km environ du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une zone humide est répertoriée en lien avec Les Etangs de Tourves, elle est située à 1,5km du projet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	PPRN prescrit mais non approuvé même si des zones inondables ont été identifiées, la parcelle sur laquelle sera implantée le projet n'est pas concernée cf annexe 9
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT prescrit en 01 07 2009 approuvé en 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	d'après la banque de données Basol, il n'existe pas de site concerné sur la commune
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune est située dans une Zone de Répartition des Eaux depuis 2015. Cependant pour le fonctionnement du crématorium, seul l'eau de ville nous sera utile.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Il y a bien un périmètre pour un captage d'eau à proximité, il est appelé FF1 Forage des Ferrages mais la parcelle sur laquelle est construit le bâtiment est située en dehors de la zone de protection du captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non, le bâtiment est situé à distance des sites inscrits au patrimoine (environ 3,6km pour le plus près)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Non, le site Natura 2000 a proximité est celui du Massif Régional de la Baume cf annexe 7
D'un site classé ?	☐	☒	La commune est concernée par plusieurs sites classés dont le château de Valbelle, le musée des Geules Rouges, mais le bâtiment ne se situe pas dans une des zones classées et ceux-ci se tiennent à une distance de minimum 3,6 km

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'EAU CONSOMMÉE POUR L'ACTIVITÉ DU CRÉMATORIUM PROVIENDRA DU RÉSEAU COMMUNAL POTABLE DUQUEL LE BÂTIMENT EST RACCORDE. AUCUN PRÉLEVEMENT NATUREL SERA PRÉVU
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	LE BÂTIMENT ÉTANT ACHEVÉ COMME SON EXTÉRIEUR, IL N'EST PAS ENVISAGÉ DE MOUVEMENT DE TERRE MODIFIANT LA TOPOGRAPHIE DU SOL
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	LE BÂTIMENT ÉTANT ACHEVÉ COMME SON EXTÉRIEUR, IL N'EST PAS ENVISAGÉ DE MOUVEMENT DE TERRE MODIFIANT LA TOPOGRAPHIE DU SOL
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le bâtiment étant construit dans une zone d'activité il bénéficie de l'alimentation potable en eau de ville et de l'assainissement collectif
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Oui Le bâtiment dans lequel se situe le projet est raccordé aux divers réseaux puisqu'il est situé au sein de la ZAC Des Ferrages
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'éloignement entre le bâtiment qui est implanté au sein de la zone d'activités Les Ferrages et le site Natura 2000 le plus proche soit plus de 25 km permet de garantir l'absence d'impact sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaires.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le bâtiment est implanté dans une zone d'activité qui reçoit de multiples entreprises, aussi, aucune consommation est prévue
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le bâtiment n'est pas situé dans une zone à risque
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La parcelle se trouve à proximité d'un cours d'eau sans pour autant craindre un risque d'inondation de celui-ci cf Annexe 9 La parcelle n'est pas soumise à un PPRN
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les émissions atmosphériques engendrées par le projet respecteront les recommandations des autorités sanitaires et ne présentent donc pas de risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les entreprises voisines au projet ne sont pas susceptibles d'engendrer de risques sanitaires pour le personnel ou les usagers du futur crématorium animalier

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	quelques rotations des véhicules professionnels de l'entreprise pour le recueil et la restitution des urnes. Estimes à 5 véhicules maximum par jour
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bâtiment est situé dans une zone d'activité qui ne comprend pas d'habitation dans un rayon de 500m minimum et dont les diverses activités génèrent du bruit supérieur à celui estimé pour le fonctionnement du
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le bâtiment est situé dans une zone d'activité qui ne comprend pas d'habitation dans un rayon de 500m minimum
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Concernant la crainte de dégagements d'odeurs lors des cremations, le traitement en chambre de post combustion à une température de 850 degrés C pendant deux secondes permet de s'affranchir de ce risque
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le fonctionnement du crématorium sera uniquement en période diurne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les fumées du crématorium produites par la cremation contiennent des polluants. Cependant, la mise en place d'un système de filtration permet de réduire les concentrations rejetées, permettant des rejets conformes à la réglementation. L'installation sera conforme au minima à l'arrêté du 06 juin 2018 ou à toute autre évolution réglementaire, même au niveau européen.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le crematorium rejettera des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalents-habitants. Les eaux usées seront collectées par le réseau d'eaux usées strict affecté au bâtiment
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits seront des ordures ménagères (papiers, gobelets vides...).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'implante dans une zone d'activités prête à recevoir des entreprises. Le bâtiment existant étant visuellement semblable aux autres bâtiments présents au sein de la zone d'activité
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'implante dans une zone d'activités prête à recevoir des entreprises. Ainsi, le projet n'aura pas d'impact sur quelque activité humaine que ce soit.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure d'évitement et réductions des risques : Pour la combustion supérieure à 850 degrés pendant minimum 2s et une teneur en oxygène supérieure à 6 pour cent Système de filtration et de dépollution conforme ICPE , arrêté du 06 Juin 2018 Confinement du local et gestion des odeurs Gestion des déchets via la filière spécialisée Dispositif incendie et sécurité interne Aucune réception du public donc risques réduits. Activité technique diurne exclusivement Pas d'habitation dans un rayon de 500m minimum

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

le projet d'aménagement devrait être dispensé d'évaluation environnementale, car ce projet respecte les normes de rejet dans l'atmosphère conformément à l'arrêté du 28 janvier 2010 incluant des auto-contrôles et du 06 juin 2018. De plus, ce projet est soumis à la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement Réglementation ICPE, rubrique 2740 Enfin, il s'implante dans une zone d'activités existante et n'entraîne pas de modification de l'environnement, le bâtiment étant déjà construit, ce qui est parfaitement adapté pour réaliser une activité comme un crématorium animalier.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SIMONIAN

Prénom COLAS

Qualité du signataire PORTEUR DU PROJET

À TOURVES

Fait le 28-12-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)